

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 202 Grand prix de la pâtisserie de Paris - dotation : 4.000 euros.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel la Maire de Paris crée le Grand prix de la pâtisserie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'organisation annuelle du Grand prix de la pâtisserie de Paris doté d'un montant de 4.000 euros chaque année.

Article 2 : La composition du jury, les modalités d'organisation du prix ainsi que les dispositions relatives au dépôt des candidatures seront précisées par arrêté.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO